

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 29/04/26

Toulouges CCAS CA 2026/45

ID : 066-266600493-20260420-20260407-DE

Berger  
Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350

DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2026/04/07

## SEANCE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président du CCAS.

Date de la convocation : 08/04/2026	<u>Présents</u> : Mmes Béatrice BAILLEUL, Laurette NARANJO, Isabelle COSTE-REYES, Sylvie VENTURA, Armelle ARBONA, Ginette SZEMBEL, Muriel REAL, Bernadette MANCEBO, Sandrine BOUILS
<u>Nombre de Conseillers</u> : En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16	Mrs Nicolas BARTHE, Serge CIVIL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Sébastien DAUDÉ, Pierre DEMONTE
	<u>Absents excusés ayant donné procuration</u> : Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Philippe GUIN procuration Béatrice BAILLEUL
	<u>Absents</u> : Patrice PASTOU
	<u>Secrétaire de séance</u> : Béatrice BAILLEUL

### DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SEIN DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** les statuts de l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale des Pyrénées-Orientales,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de Toulouges d'être représenté au sein de cette instance départementale,

**Où** l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Désigne** en qualité de représentant titulaire du CCAS de Toulouges auprès de l'Union Départementale des CCAS des Pyrénées Orientales :

- Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS

**Autorise** le Président du CCAS à signer tout document et à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 29/04/26

Toulouse CCAS CA 2026/46  
ID : 066-266600493-20260420-20260407-DE



Fait à Toulouse, le 20/04/2026

Le Président du CCAS,  
Nicolas BARTHE



Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le :